

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4246

présenté par
Mme Roullaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Avant la fin de l'année 2025, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'état des services vétérinaires en milieu rural.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est la réalisation d'un rapport détaillant l'état actuel des services vétérinaires en milieu rural en France.

Ce rapport devra examiner la disponibilité et l'accessibilité des services vétérinaires, identifier les zones géographiques où les services sont insuffisants et proposer des recommandations pour améliorer l'accès aux soins vétérinaires dans ces régions.

Il évaluera également les obstacles spécifiques rencontrés par les vétérinaires ruraux, tels que les difficultés logistiques, le manque de ressources et le faible niveau de rémunération par rapport à leurs homologues urbains.

Ainsi, l'objectif est de fournir une base solide pour des politiques visant à renforcer les services vétérinaires dans les zones rurales, essentiels pour le soutien de l'agriculture locale et la santé publique.